

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce lundi 13 août 2018 à 20h00 à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames Louise Boudreault, Marie Andrée Leduc et messieurs, Jacques Proulx, Pierre Bérubé, Michel Bisson et monsieur le conseiller Serge Morin sont présents;

Formant quorum et siégeant sous la présence du maire, M. Hugo Desormeaux.

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

18-08-154

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

18-08-155

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx que la présente séance soit ouverte à 20h00.

18-08-156

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégations
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2018
8. Correspondances
9. Voirie
 - 9.1 Rapport de la voirie
10. Urbanisme et environnement
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 10.2 Projet minier la Loutre
11. Sécurité incendie
 - 11.1 Rapport du Service Incendie
12. Loisirs et cultures
13. Affaires financières/Résolutions
 - 13.2 Liste des comptes à payer de juillet 2018 au montant de 59 660.54\$
 - 13.3 Achat d'un conteneur
 - 13.3 Achat de fourches pour la rétro caveuse
 - 13.4 Avis de motion – et dépôt du projet de règlement numéro 18-003 pour la modification sur le code de déontologie des employés municipaux
 - 13.5 Adoption du projet de règlement 18-002 (véhicule hors route)
 - 13.6 Approbation du plan – projet voûte et ascenseur
 - 13.7 Vahalla Sound Circus (rave Namur du 20 au 24 juillet 2018)
 - 13.8 Soirée Poutine Folklore
 - 13.9 Demande de commandite – Tournoi de Golf 8 septembre 2018 (Bourse scolaire Aurèle Godin pour les élèves de l'école de Namur)
 - 13.10 Recommandation d'embauche – PR Alex-Sandra Périard
 - 13.11 Achat d'uniforme pour les pompiers (10 à 77\$ + taxes chacun)
 - 13.12 Installation de poteaux électriques dans le chemin de la Baie
 - 13.13 Demande de don – Croix Rouge Canadienne
 - 13.14 Servitude de maintien en état d'un empiètement mineur
 - 13.15 Achat d'affiches
14. Période de questions
15. Varia
16. Levée de la séance

Que l'ordre du jour soit adopté sur proposition de monsieur le conseiller Serge Morin et appuyé par monsieur le conseiller Pierre Bérubé et en conséquence demeure ouvert à toute modification.

4. RAPPORT DU MAIRE

Congé du conseil des maires pour le mois de juillet.

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) contribuables interrogent et expriment leur mécontentement de la venue de Valhalla Sound Circus (rave de Namur du 20 au 24 juillet 2018)

18-08-157

7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Bérubé que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal du 9 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité.

8. CORRESPONDANCES

8.1 Courriel de BGilles Lacroix, président du Club Auto Sport Défi Inc

Un courriel a été envoyé afin d'informer le conseil de St-Émile-de-Suffolk du Rallye 2018 soit le vendredi 7 septembre à 15h00.

8.2 Tournée du président UMQ – Alexandre Cusson

Le président de l'UMQ, monsieur Alexandre Cusson, maire de Drummondville sera à Thurso mercredi le 29 août 2018.

8.3 Recommandations de la Mutuelle Municipalités du Québec

Suite à la venue de monsieur Claude Giguère, conseiller en gestion des risques, sécurité incendie et des lieux, une lettre de recommandations a été envoyée.

9. VOIRIE

9.1 Rapport de la voirie

Le chef de la voirie dépose son rapport.

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Monsieur Blanc dépose son rapport du mois de juillet 2018.

10.2 Projet minier la Loutre

Aucun changement à apporter.

11. SÉCURITÉ INCENDIE

11.1 Rapports du Service Incendie

Monsieur Jonathan Turpin dépose les rapports des mois de juin et juillet 2018.

12. LOISIRS ET CULTURES

12.1 Rapport des loisirs

Madame Julie Paradis, technicienne en Loisirs, dépose son rapport.

13. AFFAIRES MUNICIPALES/RÉSOLUTIONS

18-08-158

13.1 Listes des comptes à payer du mois de juillet 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Bérubé que les comptes à payer du mois de juillet 2018 au montant de 59 660.54\$ soient acquittés.

Adoptée à l'unanimité.

Je soussignée, Danielle Longtin, directrice générale de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponible au paiement des comptes du mois de mai 2018 et qu'il y avait les fonds disponibles pour les chèques.

Danielle Longtin, directrice générale.

18-08-159

13.2 Achat d'un conteneur

ATTENDU QUE le conseil municipal désire acheter un conteneur (40 pieds) afin de ranger les objets des loisirs;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées dont une de Conteneurs Expert au montant 2800.00\$ plus taxes et 485.00\$ (transport) grade B et de GT Group au montant de 2700.00\$ plus taxes et 800.00\$ (transport) grande A;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Bérubé et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE la soumission de GT Group soit retenue pour le conteneur de 40 pieds de grade A;

Adoptée à l'unanimité.

13.3 Achat de fourches pour la rétro caveuse

Remis à une séance ultérieure.

18-08-160

13.4 Avis de motion – et dépôt du projet de règlement numéro 18-003 pour la modification sur le code de déontologie des employés municipaux

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Serge Morin qu'à une séance ultérieure, une modification au règlement 16-340 concernant le code de déontologie des employés municipaux sera présenté pour adoption. De plus, il dépose une copie du règlement à la table du conseil pour étude et considération.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-003

PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-001 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre **2010**, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU que la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU que, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 83 qui ajoute l'article 7.1 à la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU que l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 13 août 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 15 août 2018 ;

ATTENDU que conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé de règlement a été publié le 14 août 2018;

ATTENDU que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 13 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 01 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 02 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

ARTICLE 03 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk, joint en annexe A est adopté.

ARTICLE 04 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester d'avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général (secrétaire-trésorier)

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

ARTICLE 05 Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. Le directeur général et son adjoint;
2. Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. Le trésorier et son adjoint;
4. Le greffier et son adjoint;
5. Tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code et plus particulièrement les règlements numéros 13-328, 16-340.

ARTICLE 06 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

18-08-161

13.5 Adoption du projet de règlement 18-002 (véhicule hors route)

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance du 9 juillet 2018 concernant l'autorisation du conseil municipal à circuler sur tous les chemins de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Bérubé et **APPUYÉE** par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc;

QUE le règlement 18-002 concernant l'autorisation de circuler dans tous les chemins de la municipalité soit adopté.

ET QU'une lettre d'appui soit envoyée au ministère des Transport soit envoyée afin que les quadistes puissent traverser la 323 afin de rejoindre les sentiers du Club Quad de la Petite Nation.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-162

13.6 Approbation du plan – projet voûte et ascenseur

ATTENDU QU'à la demande du conseil monsieur André Pilon,jr, ingénieur a déposé des plans refaire la voûte et l'installation d'un ascenseur;

ATTENDU QUE ces travaux se feront à la partie arrière du bâtiment principal, 299 route des Cantons, St-Émile-de-Suffolk;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson;

QUE les plans déposés par l'ingénieur André Pilon,jr soient acceptés;

Adoptée à l'unanimité.

13.7 Valhalla Sound Circus (rave Namur du 20 au 24 juillet 2018)

Ceci ne fait pas foi d'une résolution par contre le conseil demande qu'une lettre sera envoyée à la municipalité de Namur.

13.8 Soirée Poutine Folklore

Ceci ne fait pas foi d'une résolution.

18-08-163

13.9 Demande de commandite – Tournoi de Golf le 8 septembre 2018 (Bourse scolaire Aurèle Godin pour les élèves de l'école de Namur)

ATTENDU QUE service de Traiteur Carole Leggett en collaboration avec l'école de Namur organise un tournoi de golf pour amasser des fonds pour la remise de bourses aux étudiants quittant l'école à la fin de l'année scolaire (Bourse scolaire Aurèle Godin);

ATTENDU QUE personne n'est disponible en cette journée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉE** par madame la conseillère Louise Boudreault;

QU'un montant de 100.00\$ soit envoyé à l'école de Namur pour la remise de bourses aux étudiants.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-164

13.10 Recommandation d'embauches – Alex Sandra Périard et Tanya Landry

ATTENDU QUE madame Alex-Sandra Périard possède une formation de Pompier 1 et de premier répondant;

ATTENDU QUE madame Tanya Landry possède une formation de Pompier 1, premier répondant et préventionniste;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac des Plages a autorisé l'embauche de madame Alex-Sandra Périard et de Tanya Landry;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Bérubé;

QUE l'embauche de madame Alex-Sandra Périard soit autorisée à titre de premier répondant pour le service de Saint-Émile-de-Suffolk/Lac des Plages;

ET QUE l'embauche de madame Tanya Landry soit autorisée à titre de pompière, premier répondant et préventionniste pour le service d'incendie de Saint-Émile-de-Suffolk / Lac des Plages.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-165

13.11 Achat d'uniformes (Service Incendie)

ATTENDU QUE le directeur incendie demande de faire l'achat de 10 uniformes pour les pompiers/pompières du service incendie Saint-Émile-de-Suffolk / Lac des Plages;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lac des Plages est en accord avec l'achat des uniformes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Proulx et **APPUYÉE** par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc;

QUE l'achat de 10 uniformes pour les pompiers du service incendie Saint-Émile-de-Suffolk / Lac des Plages est autorisé pour un montant total de 770\$ plus taxes;

QUE le coût de ces items soit réparti entre les deux municipalités selon l'entente établie, soit de 60% pour Lac des Plages et 40% pour Saint-Émile-de-Suffolk.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-166

13.12 Installation de poteaux électriques dans le chemin de la Baie

ATTENDU QU'un contribuable veut faire installer des poteaux et demander à Hydro Québec de raccorder le service électrique afin de rendre l'électricité accessible à son domicile;

ATTENDU QUE le contribuable demande à la municipalité que celle-ci soit installée dans l'emprise du chemin municipale;

ATTENDU QU'Hydro Québec a envoyé une demande de consentement au conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk afin de procéder aux travaux dans l'emprise du chemin municipal;

IL EST PROPOSÉE par madame la conseillère Louise Boudreault et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Bérubé;

QUE le conseil municipal est en accord avec le projet par contre une servitude d'occupation devra être notarié ainsi qu'un contrat avec certaines clauses;

ET QUE les frais de notaire devront être absorbés par le contribuable en question, monsieur Gérard Lacelle du chemin de la Baie.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-167

13.13 Demande de don – Croix Rouge Canadienne

ATTENDU QUE la Croix Rouge Canadienne redemande un don;

ATTENDU QUE le mois dernier un montant a été versé pour cette organisme très importante;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉE** par madame la conseillère Louise Boudreault;

QU'un montant de 100.00\$ soit envoyé à la Croix Rouge Canadienne.

Adoptée à l'unanimité.

18-08-168

13.14 Servitude de maintien en état d'un empiètement mineur

ATTENDU QUE la propriété sise au 351 route des Cantons empiète de façon mineure dans l'emprise de la municipalité;

ATTENDU QUE cet empiètement ne nuit nullement à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Proulx et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson;

QUE la demande de servitude de maintien en état d'un empiètement mineur soit acceptée;

Adoptée à l'unanimité.

13.15 Achat d'affiches

Ceci ne fait pas foi d'une résolution.

18-08-169

13.16 Cadeau – aide monitrice du camp de jour

ATTENDU QUE Frédérique Bénard a agi en tant qu'aide monitrice pendant la période du camp de jour soit de 8 semaines et ce à tous les jours;

ATTENDU QUE celle-ci a fait un bon travail et que le conseil municipal désire la remercier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson;

QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk remettre un certificat cadeau au montant de 200.00\$ pour son bon travail;

Adoptée à la majorité, madame la conseillère Marie-Andrée Leduc ne vote pas car elle se trouve à être le parent de l'aide monitrice.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. VARIA

18-08-170

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE la séance soit levée à 20h34.

Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux
Maire

Danielle Longtin
Directrice générale